



N° 72 /2025

ARRETE MUNICIPAL
Réglementant temporairement la circulation rue de Petworth

Le Maire de la Commune de RANVILLE,

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Considérant la demande de travaux d'adduction d'eau potable faite par l'entreprise SAUR, rue de Petworth ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique, durant les travaux.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : La rue de Petworth sera fermée à la circulation pour tous les véhicules sauf pour les riverains de cette rue, le lundi 8 et le mardi 9 décembre 2025 de 8h à 17h, de la rue du Stade au carrefour de la rue des Longs Champs et de l'impasse des Planeurs.

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par la SAUR, chargée de réaliser les travaux et d'en assurer la sécurité. Elle en assumera l'entièbre responsabilité par la mise en place de la signalisation réglementaire nécessaire à l'application du présent acte et elle veillera à son maintien pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Communauté de Brigade, Groupement Centre service Prévention et Réglementation
- La SAUR
- Service déchets de NCPA
- Le service technique de Ranville
- Chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution

L'affichage sera assuré sur place.

A Ranville, le 25 novembre 2025
Le Maire,
Jean-Luc ADELAÏDE

